



NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

Comité Syndical du 03 avril 2025

I. GENERALITES

Conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'un établissement public se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de l'établissement public, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de l'établissement public.

Chaque section (de fonctionnement et d'investissement) doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Le budget est voté par le Comité Syndical du SMED, par chapitre (soit par grandes familles de dépenses et de recettes) en section de fonctionnement, ainsi que par chapitre et par opération d'équipement en section d'investissement.

Il est réalisé sur les bases des orientations budgétaires présentées à l'assemblée délibérante dans sa séance du 10 février 2025, c'est-à-dire construit autour des tonnages prévisionnels de déchets à traiter pour nos adhérents.

Pour rappel, le budget du SMED est présenté hors taxes.

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Données financières

DEPENSES				
Chapitre	Intitulé	Pour Mémoire BP 2024 HT	Réalisé 2024 HT	BP 2025 HT
011	Charges à caractère général	31 229 434,00 €	30 627 701,13 €	32 552 367,00 €
012	Charges de personnel	2 810 000,00 €	2 683 132,35 €	2 795 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	1 167 850,00 €	1 041 837,99 €	262 529,00 €
66	Charges financières	1 345 030,00 €	1 317 899,52 €	1 180 000,00 €
67	Charges spécifiques	850 000,00 €	805 277,86 €	309 500,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	240 000,00 €	200 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL 1 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		37 642 314,00 €	36 675 848,85 €	37 129 396,00 €
023	Virement à la section d'investissement	205 000,00 €	- €	800 000,00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections (amts)	2 026 000,00 €	2 076 691,73 €	2 299 450,00 €
TOTAL 2 - DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 231 000,00 €	2 076 691,73 €	3 099 450,00 €
TOTAL 3 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1+2)		39 873 314,00 €	38 752 540,58 €	40 228 846,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
TOTAL 4 - DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT		39 873 314,00 €	38 752 540,58 €	40 228 846,00 €

RECETTES				
Chapitre	Intitulé	Pour Mémoire BP 2024 HT	Réalisé 2024 HT	BP 2025 HT
013	Atténuations de charges	147 400,00 €	93 100,59 €	78 000,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	11 310 030,44 €	11 866 551,74 €	12 458 978,75 €
73	Impôts et taxes			- €
74	Dotations et participations	25 925 832,00 €	25 865 622,44 €	25 463 742,00 €
75	Autres produits de gestion courante	36 500,00 €	61 483,49 €	48 000,00 €
76	Produits financiers	7 020,00 €	- €	- €
77	Produits spécifiques	676 000,00 €	728 354,17 €	- €
78	Reprises amort, dépréciations, prov (semi-budgétaires)	0,00 €	6 636,53 €	- €
TOTAL 1 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		38 102 782,44 €	38 621 748,96 €	38 048 720,75 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	681 495,00 €	540 385,31 €	681 495,00 €
TOTAL 2 - RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		681 495,00 €	540 385,31 €	681 495,00 €
TOTAL 3 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1+2)		38 784 277,44 €	39 162 134,27 €	38 730 215,75 €
002	Recette de fonctionnement reportée	1 089 036,56 €	1 089 036,56 €	1 498 630,25 €
TOTAL 4 - RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT		39 873 314,00 €	40 251 170,83 €	40 228 846,00 €

B. Explications

❖ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges à caractère général qui représentent 80 % du budget du SMED et qui correspondent en majorité aux prestations de transport et de traitement des déchets.

Les autres dépenses enregistrées à ce chapitre sont les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du syndicat (eau, énergie, carburant, entretiens et réparations des équipements des déchèteries et des véhicules, frais d'études et recherches dont les campagnes de caractérisations des gisements d'OMR et d'encombrants, assurances, taxes, frais de communication, honoraires, ...).

Le montant global des charges à caractère général a été estimé avec une hausse de 4 % par rapport à 2024 (pour tenir compte notamment de l'inflation, de l'augmentation de la TGAP appliquée sur le traitement de certains flux, et des frais liés aux véhicules et engins vieillissants).

Les charges de personnel, qui font partie des dépenses obligatoires dans le budget d'une collectivité, représentent 6,9 % du budget global de fonctionnement et restent stables. Une maîtrise rigoureuse de ce chapitre est nécessaire pour tenir compte de la prise en charge obligatoire des couvertures de santé et de prévoyance, de l'augmentation des cotisations retraites ainsi que de la revalorisation statutaire automatique.

L'effectif global du SMED en équivalent temps plein, détaillé dans l'annexe IV « Etat du personnel » du budget primitif, est de 48,10 agents.

Les charges financières (soit 3 % du budget de fonctionnement) correspondent aux intérêts des 8 emprunts en cours du syndicat.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux dotations aux amortissements que l'on retrouve également en recettes d'investissements. Ce sont des jeux d'écritures sans flux financiers réels et qui doivent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes, quelle que soit la section.

Un virement à la section d'investissement de 800 000 € HT est inscrit au budget et constitue l'autofinancement, soit la capacité du SMED à financer une partie de ses investissements.

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève ainsi à 40 228 846,00 € HT.

❖ Recettes de fonctionnement

Il est rappelé que le SMED est un établissement public sans fiscalité propre.

Son financement est ainsi principalement réalisé par les dotations et les participations versées par les adhérents de la compétence 1, auxquels s'ajoutent les soutiens versés par les éco-organismes (soit 63 % des recettes perçues).

A ces recettes viennent s'ajouter les autres produits des services et des ventes (soit 30 %) qui sont notamment :

- la facturation du traitement de la Collecte Sélective du Centre de tri ;
- la recette issue de la régie des déchèteries ;
- les recettes des ventes de matériaux (issus des déchèteries et du centre de tri), qui sont en hausse de 9 % par rapport à 2024 en raison de l'augmentation des tonnages prévisionnels des flux provenant de la collecte sélective.

- la recette d'électricité des panneaux photovoltaïques installés au CVO ;
- la redevance d'utilisation des quais de transfert et du Centre de tri.

La ligne « atténuation de produits » correspond quant à elle aux remboursements de rémunération de personnel perçus par le SMED (versés par l'assurance statutaire pour les agents titulaires et versement des indemnités journalières pour les agents non-titulaires).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux amortissements des subventions d'équipements perçues par le syndicat. Elles représentent une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

Le montant global des recettes de fonctionnement est donc de 38 730 216,94 € auquel est ajouté l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2024 (après affectation du résultat) d'un montant de 1 498 6289,06 € HT.

Les recettes de fonctionnement sont ainsi portées à 40 228 846,00 € HT et restent relativement stables par rapport à l'année 2024.

Le budget de fonctionnement est conforme aux prévisions présentées dans le rapport d'orientation budgétaire.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Données financières

DEPENSES				
Chapitre	Intitulé	Pour Mémoire BP 2024 HT	Réalisé 2024 HT	BP 2025 HT
16	Emprunts et dettes assimilées	2 210 000,00 €	2 206 796,63 €	2 269 060,00 €
20	Immobilisations incorporelles	702 259,17 €	247 265,35 €	429 555,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 794 354,23 €	2 199 836,29 €	1 541 145,85 €
23	Immobilisations en cours	934 148,42 €	350 968,90 €	81 180,44 €
TOTAL 1 - DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		6 640 761,82 €	5 004 867,17 €	4 320 941,29 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amts des subventions)	681 495,00 €	540 385,31 €	681 495,00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	46 086,00 €	65 000,00 €
TOTAL 2 - DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		781 495,00 €	586 471,31 €	746 495,00 €
TOTAL 3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1+2)		7 422 256,82 €	5 591 338,48 €	5 067 436,29 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	- €	- €	- €
TOTAL 4 - DEPENSES GLOBALES INVESTISSEMENT		7 422 256,82 €	5 591 338,48 €	5 067 436,29 €

RECETTES				
Chapitre	Intitulé	Pour Mémoire BP 2024 HT	Réalisé 2024 HT	BP 2025 HT
13	Subventions d'investissement	1 392 320,00 €	1 205 158,24 €	1 603 390,00 €
16	Emprunts et dette	1 112 400,00 €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	1 656 690,00 €	1 656 690,00 €	77 940,00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	59 920,00 €	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	- €
TOTAL 1 - RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		4 161 410,00 €	2 921 768,24 €	1 681 330,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	205 000,00 €	- €	800 000,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (amortissements)	2 026 000,00 €	2 076 691,73 €	2 299 450,00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	46 086,00 €	65 000,00 €
TOTAL 2 - RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		2 331 000,00 €	2 122 777,73 €	3 164 450,00 €
TOTAL 3 - RECETTES INVESTISSEMENT (1+2)		6 492 410,00 €	5 044 545,97 €	4 845 780,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	929 846,82 €	929 846,82 €	221 656,29 €
TOTAL 4 RECETTES GLOBALES INVESTISSEMENT		7 422 256,82 €	5 974 392,79 €	5 067 436,29 €

Dépenses d'investissements par opération :

N° opération	Libellé de l'opération	RAR N-1 (1)	Propositions nouvelles
10004	Mise aux normes des déchèteries	30 535,45 €	660 000,00 €
150001	Restructuration CITT	- €	47 400,00 €
160002	Restructuration CVO	- €	- €
180001	Fermeture site Massoins	- €	31 960,00 €
202002	Cessation activité Malamaire	108 792,66 €	25 000,00 €
202101	Centrale de production d'énergies	- €	180 000,00 €
202201	Nouveaux bureaux administratifs SMED	22 069,91 €	15 683,27 €
202301	Plateformes broyage de déchets verts	- €	197 500,00 €
202510	La Marigarde	- €	50 000,00 €
TOTAL		161 398,02 €	1 207 543,27 €

(1) Restes à réaliser sur l'exercice antérieur

B. Explications

❖ Dépenses d'investissement

Le budget de la section d'investissement correspond au financement des nouveaux investissements portés par le syndicat chaque année.

Des investissements importants sont inscrits au budget 2025 de façon à programmer les projets suivants :

- La poursuite des études pour la construction d'une Centrale de Production d'Énergies ;
- La réalisation des travaux d'aménagement de la plateforme de valorisation des végétaux sur la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et le lancement des études pour celle de la Roquette-sur-Siagne ;
- Au niveau des déchèteries, le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public par des systèmes LED afin de réduire la consommation énergétique, le remplacement de 2 engins par 2 pelles à pneus qui clôturera le programme de renouvellement de l'ensemble des engins de déchèteries vieillissants, la réhabilitation des locaux de certaines déchèteries, le remplacement des bornes de pesées des déchèteries par des bornes plus modernes qui seront en lien avec la future plateforme extranet pour les usagers ;
- le lancement des premières études pour le projet d'aménagement du terrain de la Marigarde sur le territoire de la CAPG.

A cela, sont ajoutés les investissements suivants :

- la création d'une ressourcerie à Saint-Cézaire-sur-Siagne ;
- le renouvellement d'un camion de la régie de transport et le démarrage de l'intégration de véhicules électriques à la flotte des véhicules légers ;
- la refonte du site internet du SMED et la création d'une nouvelle plateforme extranet pour les usagers.

Le montant des dépenses d'investissement tient compte également des restes à réaliser sur l'exercice précédent, soit les dépenses qui ont été engagées mais dont la réalisation n'a pas pu se faire en 2024.

Les autres dépenses d'investissements correspondent au capital des emprunts contractés par le SMED pour financer les investissements antérieurs et les amortissements des subventions perçues par le SMED.

Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre que l'on retrouve en dépenses et en recettes d'investissement et qui correspondent à des écritures comptables de transfert des frais d'études vers les immobilisations en cours.

A titre informatif, l'écart constaté en investissement entre les données du rapport d'orientation budgétaire et le budget correspond à des écritures de régularisations des fiches d'inventaires avec le comptable public et l'intégration des écritures patrimoniales précisées ci-avant.

❖ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement correspondent aux subventions d'équipements perçues en lien avec les investissements en cours et les projets ainsi qu'aux opérations d'ordre telles que les amortissements.

Les dépenses sont également financées en partie par l'épargne réalisée depuis la section de fonctionnement à hauteur de 800 000 € et qui est appelée capacité d'autofinancement.

Enfin, les recettes tiennent compte également du solde positif d'exécution de l'exercice précédent reporté en 2025.

Ainsi les investissements du SMED peuvent être réalisés sans avoir recours à l'emprunt en 2025.

IV. DONNEES RECAPITULATIVES DU BUDGET

CREDITS VOTES HT	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	40 228 846,00 €	38 730 216,94 €
Report de l'exercice antérieur (2024) (Excédent de fonctionnement)		1 498 629,06 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 228 846,00 €	40 228 846,00 €

CREDITS VOTES HT	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 906 038,27 €	4 845 780,00 €
Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice précédent (2024)	161 398,02 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2024) (Excédent)		221 656,29 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 067 436,29 €	5 067 436,29 €

TOTAL BUDGET PREVISIONNEL 2025	45 296 282,29 €	45 296 282,29 €
---------------------------------------	------------------------	------------------------

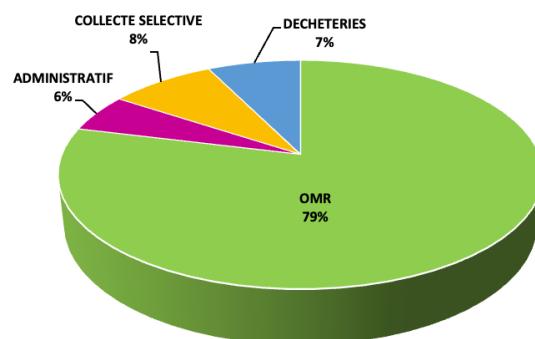
V. ETAT DE LA DETTE

Cet état reprend les principaux éléments renseignés à l'annexe IV « Etat des emprunts » du budget primitif.

A. Encours de la dette

STRUCTURE DE LA DETTE EN 2025			
PRETEUR	MONTANT DE L'ENCOURS AU 01/01/25	REPARTITION	NOMBRE DE CONTRATS
CREDIT AGRICOLE	23 005 537 €	89%	6
CAISSE D'EPARGNE	2 975 000 €	11%	2
TOTAL	25 980 537 €	100%	8

Répartition de l'encours en 2025



Répartition des emprunts :

- CVO : 15 010 870 € - fin 2032 et 2040 (2 emprunts)
- Massoins : 5 475 065 € - fin 2038 (2 emprunts)
- Centre de Tri : 2 175 000 € - fin 2026 (1 emprunt)
- Locaux administratifs 1 913 615 € - fin 2047 (1 emprunt)
- Travaux des déchèteries : 1 405 986 € - fin 2030 et 2032 (2 emprunts)

B. Annuité de la dette

Emprunt	Échéance	Annuité		Total
		Capital	Intérêts	
Réalisation du CVO	08/03/2040	640 738,97 €	782 044,12 €	1 422 783,09 €
Réalisation du CVO - Complément	14/04/2032	32 706,09 €	16 007,77 €	48 713,86 €
Massoins Tranche 1	04/01/2038	146 780,40 €	152 081,33 €	298 861,73 €
Massoins Tranche 2	29/01/2038	101 657,39 €	103 223,62 €	204 881,01 €
Centre de tri	25/11/2026	1 087 500,00 €	22 620,00 €	1 110 120,00 €
Travaux de déchèteries - emprunt 2020	02/12/2030	99 740,22 €	2 843,10 €	102 583,32 €
Travaux de déchèteries - emprunt 2022	25/11/2032	100 000,00 €	27 054,51 €	127 054,51 €
Locaux administratifs	30/12/2047	59 764,41 €	56 361,99 €	116 126,40 €
TOTAUX		2 268 887,48 €	1 162 236,44 €	3 431 123,92 €